

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2907

22 octobre 2015

SOMMAIRE

4K Invest Central S.à r.l.	139497	Resolution III Holdings S.à r.l.	139491
7C S.à r.l.	139524	Rezi Tech S.à r.l.	139491
Academos Group S.C.A.	139522	Samaro S.à r.l.	139497
Delphi International Holdings S.à r.l.	139515	Schemann BusinessAdventure	139490
Douro International Finance S.à r.l.	139530	Self-ArtWorks.com	139497
Elizabeth Verwaltung S.à r.l.	139490	SF (Lux) Sicav 3	139490
Eteamsys S.A.	139490	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III Gam- ma S.à r.l.	139491
Euroinvest (Poland 2) Sàrl	139490	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV S.à r.l.	139496
Glamuse	139509	SOLIDUS Invest S.A.	139498
Goshawk S.à r.l.	139500	Solvay Chlorovinyls Holding	139495
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	139495	Sps Publicité Workwear	139495
H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l.	139533	Tungsten Partners S.A.	139496
Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l.	139495	UBS Luxembourg Sicav	139498
International Schools of Europe Group S.C.A.	139522	Unia Investments S.à r.l.	139498
I.T.D. 21	139498	Urban Exposure Finance Lux S.à r.l.	139496
Little Madison S.à r.l.	139498	Valoris 2	139495
Luxalt S.à r.l.	139524	Via (Lux) 3 S.à r.l.	139496
McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.	139491	ViaSat Satellite Ventures Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	139496
Median Gruppe S.à r.l.	139532	Viva International Marketing Sàrl	139498
Metecno S.à r.l.	139527	Way HoldCo S.à r.l.	139497
NL Investments S.à r.l.	139527	WHF S.A.	139497
Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l.	139534		
Quinze S.à r.l.	139491		

Eteamsys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2154 Luxembourg, 4, Square Aloyse Meyer.
R.C.S. Luxembourg B 100.787.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015149618/10.

(150164288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Euroinvest (Poland 2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 70.931.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015149619/13.

(150164142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Elizabeth Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 152.587.

Il est à noter le changement d'adresse de l'associé unique de la Société, Red Shield Management S.A. qui se trouve désormais au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015149585/13.

(150163785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Schemann BusinessAdventure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 18, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 93.237.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015149888/9.

(150164393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.252.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015149933/9.

(150164343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Rezi Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 151.929.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149876/10.

(150164269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 74.820.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 130.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149870/10.

(150164089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Quinze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 152.712.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015149869/10.

(150163777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015149901/10.

(150164313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.597.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.982.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of August.
Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.860 (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Mrs. Laetitia Zuanel, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.”, a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.982 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Me. Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette on 7 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1087 dated 25 April 2015.

II.- That the 2,347,500 (two million three hundred forty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,347,500 (two million three hundred forty-seven thousand five hundred United States Dollars) to USD 2,597,500 (two million five hundred ninety-seven thousand five hundred United States Dollars) by the issuance of 250,000 (two hundred fifty thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,250,000 (two million two hundred fifty thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,347,500 (two million three hundred forty-seven thousand five hundred United States Dollars) to USD 2,597,500 (two million five hundred ninety-seven thousand five hundred United States Dollars) by the issuance of 250,000 (two hundred fifty thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,250,000 (two million two hundred fifty thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which an amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of USD 2,500,000 (two million five hundred thousand United States Dollars) (the “Contribution”).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Evidence of the Contribution’s existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 2,597,500 (two million five hundred ninety-seven thousand five hundred) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The capital is set at USD 2,597,500 (two million five hundred ninety-seven thousand five hundred United States Dollars) divided into 2,597,500 (two million five hundred ninety-seven thousand five hundred) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour d'août.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.860 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme. Laetitia Zuanel, employée privée, résidant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.982 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Francis Kessler, alors notaire établi à Esch-sur-Alzette du 7 janvier 2015, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1087 du 25 avril 2015.

II.- Que les 2.347.500 (deux millions trois cent quarante-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 250.000 USD (deux cent cinquante mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 2.347.500 USD (deux millions trois cent quarante-sept mille cinq cents dollars américains) à un nouveau montant de 2.597.500 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents dollars américains) par l'émission de 250.000 (deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2.250.000 USD (deux millions deux cent cinquante mille dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 250.000 USD (deux cent cinquante mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 2.347.500 USD (deux millions trois cent quarante-sept mille cinq cents dollars américains) à un nouveau montant de 2.597.500 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents dollars américains) par l'émission de 250.000 (deux cent cinquante mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2.250.000 USD (deux millions deux cent cinquante mille dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire de l'Associé Unique de 2.500.000 USD (deux millions cinq cent mille dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 2.597.500 (deux millions cinq cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 2.597.500 USD (deux millions cinq cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents dollars américains) divisé en 2.597.500 (deux millions cinq cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents) parts sociales de 1.00 USD (un dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Pétange au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2015. Relation: EAC/2015/19631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149783/176.

(150163988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

Les statuts coordonnés au 18 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015149666/11.

(150164136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Solvay Chlorovinyls Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 187.346.

Les statuts coordonnés au 1^{er} juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015149916/11.

(150164298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Sps Publicité Workwear, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 66, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 192.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015149918/10.

(150164011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 1, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 89.166.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l.

S.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015149670/12.

(150164103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Valoris 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 147.341.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150004/10.

(150164327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

ViaSat Satellite Ventures Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.423.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015150015/9.
(150163991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Via (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 190.735.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la Société pour l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en rectification de la publication des comptes déposés le 3 août 2015 avec la référence L150142582.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 septembre 2015.
Référence de publication: 2015150013/12.
(150163767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Tungsten Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.564.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015149987/10.

(150164325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015149909/10.

(150164347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Urban Exposure Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 199.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015149994/13.

(150163916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Samaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 23.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015149886/10.

(150163867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Self-ArtWorks.com, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 186.266.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rodange, le 19/08/2015.
Référence de publication: 2015149889/10.

(150163934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Way HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.848.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015150027/11.

(150164365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

4K Invest Central S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 187.380.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. September 2015.

4K Invest Central S.à r.l.
Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015150042/13.

(150164039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

WHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 49.721.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150034/10.

(150164329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Viva International Marketing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 19, rue de Schoos.
R.C.S. Luxembourg B 47.787.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150021/9.

(150164117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Unia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 159.584.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015149989/9.

(150163799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.778.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015149998/9.

(150164408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015149947/9.

(150164253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Little Madison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 85.976.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015149759/9.

(150164112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

I.T.D. 21, Société Anonyme.

Siège social: L-5539 Remich, 6, Place Nico Klopp.
R.C.S. Luxembourg B 70.677.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois d'août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «I.T.D. 21 S.A.», ayant son siège social à L-6170 Godbrange, 10, An der Hiehl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70677, constituée par-devant Maître Paul Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, suivant acte reçu le 09 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 30 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 juin 2004 suivant acte reçu par Maître Roger

ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 889 du 03 septembre 2004 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Mohamed OUBASSOU, responsable commercial, demeurant professionnellement à L-6170 Godbrange, 10, an der Hiehl.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Tadj NEHARI, informaticien, demeurant professionnellement à L-6170 Godbrange, 10, an der Hiehl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tadj NEHARI, informaticien, demeurant professionnellement à L-6170 Godbrange, 10, an der Hiehl.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-), représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-6170 Godbrange, 10, An der Hiehl à L-5539 Remich, 6, Place Nico Klopp.
2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-6170 Godbrange, 10, An der Hiehl à l'adresse suivante: L-5539 Remich, 6, Place Nico Klopp.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er}, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (alinéa 2).** «Le siège social de la société est établi dans la commune de Remich. Il pourra être transféré dans tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec sa reclassification du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: OUBASSOU, NEHARI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 27354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149685/63.

(150164274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Goshawk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 199.768.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WORLD INVESTMENTS COMPANY, en abrégé WIC S.A., a public limited company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerces et Sociétés under number 86.321, having its registered office at 49, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (the Sole Partner)

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on August 12th, 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

1. Form - Corporate name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Goshawk S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, warrants, options, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin;

3.2 The Company may also finance certain companies and enterprises, by means of asset-backed and working capital finance in the form of loans or otherwise, the taking of any controlling and supervisory measures in relation thereto and the performance of any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose;

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.4 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.5 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.7 The Company may provide services/advice to Connected Companies; and

3.8 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its purpose as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by a hundred (100) shares having each a nominal value of two hundred Euro (EUR 200.-) each (hereafter collectively referred to as the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject to the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

9.1 The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation and signature power. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers.

11.1 The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year and annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the last Friday of June.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (EUR)
WORLD INVESTMENTS COMPANY, en abrégé WIC S.A,	100	20,000.-
Total	100	20,000.-

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred (EUR 1,400.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr. Juan Medina, profession, born on 14 July 1966 in Jersey, residing professionally at Rue Des Fosses A Mortier, St. Brelade, Jersey JE3 8BJ.

- Mr. Christopher Smith, manager, born on 29 January 1972 in Douglas, Isle of Man, residing professionally at 8 Langdale Close, Onchan, Isle of Man IM3 2DD.

- Mr. Vincent Cormeau, manager, born on 29 August 1960 in Verviers, Belgium, residing professionally at Devant La Croix 9, 6747 Chatillon, Belgium

2) The Company shall have its Registered Office at 55, Avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WORLD INVESTMENTS COMPANY, en abrégé WIC S.A, une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et Sociétés de Luxembourg sous le numéro 86.321, ayant son siège social à 49 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, ayant pour adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 août 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Goshawk S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objets.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, acquisition et échange ou de toute autre manière toute action, part et autres titres de participation, titres obligataires et obligations garanties, bons de souscriptions, options, certificats et autres titres de créance et plus généralement tout titre de créance et instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

3.2 La Société peut aussi financer certaines sociétés ou entreprises par le biais d'actifs garantis et de fonds de roulement sous la forme de prêts ou autrement, par la prise de toute mesure de contrôle et de supervision et par l'exécution de toute opération qu'elle pourrait considérer comme utile à l'accomplissement et au développement de son objet;

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens;;

3.4 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi de 1915;

3.7 la Société pourra fournir des services aux Sociétés apparentées;

3.8 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) représenté par cent (100) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur de deux cents Euros (EUR 200,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision en ce sens peut, sans que cela soit obligatoire, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve des dispositions contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut procéder au rachat, et/ou l'annulation de ses propres parts sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société. Sans préjudice de la loi et de ses Statuts, la Société sera valablement liée ou représentée vis-à-vis des tiers:

- la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou,
- en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant, ou
- par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés -votes.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1. S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2. Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014 (toutes dates comprises).

14.2 Si à cet instant la Société compte plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue le dernier vendredi du mois de Juin de chaque année conformément à l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Prix de souscription (EUR)
WORLD INVESTMENTS COMPANY, en abrégé WIC S.A,	100	20,000.-
Total	100	20,000.-

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille Euros (EUR 20,000-) correspondant à un capital de vingt mille Euros (EUR 20,000-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions extraordinaire de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1) La personne suivante est nommée comme Gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Juan Medina, gérant, née le 14 juillet 1966 à Jersey, demeurant au Rue Des Fosses A Mortier, St. Brelade, Jersey JE3 8BJ.

- M. Christopher Smith gérant, née le 29 janvier 1972 à Douglas, l'île de Man, demeurant au 8 Langdale Close, Onchan, Isle of Man IM3 2DD.

- M. Vincent Cormeau gérant, née le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, demeurant au devant la Croix 9, 6747 Chatillon, Belgique.

2) Le Siège Social de la Société est établi à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 août 2015. Relation: 2LAC/2015/18981. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149650/522.

(150164042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Glamuse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.759.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de septembre

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Madame Laetitia SCIORTINO-MONACO, née le 25 mars 1974 à Metz (France), et résidant au 45, Parc Rothweit, L-5875 Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg; et

- «Charcot Fox Participations», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.540, ici représentée par Monsieur Alexandre BAUMEISTER, agissant en sa qualité de gérant pouvant engager la société par sa seule signature suivant décision du conseil de gérance.

Madame Laetitia Sciortino-Monaco et Charcot Fox Participations (les «Associés») ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes ci-dessus détiennent la totalité du capital social de Glamuse, société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 40, rue du Général Leclerc, 54140 Jarville la Malgrange, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés français sous le numéro 521907881 (la «Société»), s'élevant à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) divisé en soixante-cinq mille (65.000) actions ayant une valeur nominale de deux virgule trois mille soixante-dix-sept euros (2,3077.- EUR) chacune, dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée»), qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. Que par une résolution adoptée valablement par les Associés à Bertrange en date du 17 août 2015 agissant en conformité avec les statuts de la Société, les Associés ont dûment décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Jarville la Malgrange, France à la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte, sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire avec une pleine continuité de sa personnalité morale et juridique..

III. Qu'il résulte d'une situation comptable de la Société, qu'au 31 juillet 2015 les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie de ladite situation comptable, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte ensuite d'un certificat émis par le président de la Société en date du 31 août 2015, que la valeur nette de la Société est au moins égale à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) et que depuis la situation comptable datée du 31 juillet 2015 et jusqu'à la date des présentes, aucun changement important concernant l'activité de la Société, les affaires de la Société et la situation financière de la Société ne s'est produit qui impliquerait que la situation comptable de la Société datée du 31 juillet 2015 soit devenue matériellement incorrecte et ne reflète pas une vision réelle et juste de la situation financière de la Société à la date du présent acte. Une copie dudit certificat, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Jarville la Malgrange, France à la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte, sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire avec une pleine continuité de sa personnalité morale et juridique.

2. Transformer la Société en une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de «Glamuse».

3. Acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Décision (i) d'approuver la situation comptable de la Société en date du 31 juillet 2015 produite à l'Assemblée, (ii) confirmer que la valeur nette de tous les actifs et passifs de la Société est au moins égale à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR), devant être affectés au compte capital social nominal de la Société, de sorte que le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) représenté par soixante-cinq mille (65.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux virgule trois mille soixante-dix-sept euros (2,3077.- EUR) chacune et (iii) confirmer les associés de la Société.

5. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin que la Société devienne une société à responsabilité limitée luxembourgeoise et que les statuts soient en accord avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment avec la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

6. Reconnaissance de la démission de Charcot Fox Participations en tant que président de la Société et vote de la décharge du président démissionnaire.

7. Nomination des personnes suivantes comme gérants de la Société à compter du présent acte et pour une durée indéterminée:

- Madame Laetitia Sciortino-Monaco, née le 25 mars 1974 à Metz, France et résidant au 45, Parc Rothweit, L-5875 Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Alexandre Baumeister, né le 4 octobre 1974 à Remiremont, France, et résidant au 6, Allée Saint-Hubert, L-8138 BRIDEL, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Patrice Legrand, né le 5 août 1974 à Sarrebourg, France, résidant au 29, chemin de la Bossenaz, CH-1173 Féchy, Suisse.

8. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus comme exacts par les Associés, les Associés décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Jarville la Malgrange, France à la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte, sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire avec une pleine continuité de sa personnalité morale et juridique..

Deuxième résolution

Les Associés décident de transformer la Société en une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de «Glamuse».

Troisième résolution

Les Associés acceptent la nationalité luxembourgeoise de la Société qui sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'approuver la situation comptable de la Société en date du 31 juillet 2015.

Les Associés décident de confirmer que la valeur nette de tous les actifs et passifs de la Société est au moins égale à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR), devant être affectés au compte capital social nominal de la Société, de sorte que le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR), représenté par soixante-cinq mille (65.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux virgule trois mille soixante-dix-sept euros (2,3077.- EUR) chacune.

Les Associés décident de confirmer que les associés de la Société sont:

- Madame Laetitia Sciortino-Monaco, née le 25 mars 1974 à Metz, France et résidant au 45, Parc Rothweit, L-5875 Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg, détenant huit mille six cent quarante-cinq (8.645) parts sociales ayant une valeur nominale de deux virgule trois mille soixante-dix-sept euros (2,3077.- EUR) chacune; et

- Charcot Fox Participations, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.540, détenant cinquante-six mille trois cent cinquante-cinq (56.355) parts sociales ayant une valeur nominale de deux virgule trois mille soixante-dix-sept euros (2,3077.- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin que la Société devienne une société à responsabilité limitée luxembourgeoise et que les statuts soient en accord avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment avec la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Statuts coordonnés de la Société auront le libellé suivant:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la société est "Glamuse" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet, à Luxembourg et à l'étranger:

- (i) La vente par correspondance spécialisée;
- (ii) La création, l'hébergement, l'édition et l'exploitation commerciale de sites internet et toutes activités liées à l'internet;
- (iii) La production et le commerce d'articles d'habillement et d'accessoires réalisés dans n'importe quel matériel.

3.2. La Société, par ailleurs, a pour objet la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

3.3. La Société peut en outre investir dans l'acquisition, l'exploitation, la gestion ou la cession de tous procédés, brevets, licences, logiciels ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, concernant ses activités.

3.4. La Société a par ailleurs pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.5. La Société peut en outre emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et plus généralement toutes les transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou contribuent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR), représenté par soixante-cinq mille (65.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux virgule trois mille soixante-dix-sept euros (2,3077.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut désigner parmi ses membres un président, qui en cas d'égalité des voix, possède une voix prépondérante. Le président préside toutes les réunions du Conseil. En cas d'absence du président, le Conseil sera présidé par un gérant présent et désigné dans ce but.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année. Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) lorsque les dividendes intérimaires excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'Assemblée Générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Convocations - Communications - Procurations.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci sont faites et les résolutions circulaires, sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Art. 18. Divers. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Sixième résolution

Les Associés décident de prendre acte de la démission, effective à la date du présent acte, de Charcot Fox Participations, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.540, comme président de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de ses obligations en tant que président de la Société.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société à compter du présent acte et pour une durée indéterminée:

- Madame Laetitia Sciortino-Monaco, née le 25 mars 1974 à Metz, France et résidant au 45, Parc Rothweit, L-5875 Alzingen;

- Monsieur Alexandre Baumeister, né le 4 octobre 1974 à Remiremont, France, et résidant au 6, Allée Saint-Hubert, L-8138 BRIDEL, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Patrice Legrand, né le 5 août 1974 à Sarrebourg, France, résidant au 29, chemin de la Bossenaz, CH-1173 Féchy, Suisse.

Huitième résolution

Les Associés décident d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, qui ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L.SCIORTINO-MONACO, A.BAUMEISTER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149648/330.

(150163740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Delphi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.704,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.369.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Delphi Global Investments LLP, a limited liability partnership organised and existing under the laws of England and Wales, here acting through its Luxembourg Branch Delphi Global Investments LLP, Luxembourg Branch, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 182.904 (the "Sole Shareholder");

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Delphi International Holdings S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euros) and having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.369 (the Company), incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 14 September 2009, published in the Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations no. 2051 of 20 October 2009. The articles of association have last been amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 February 2014, published in the Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations no. 1351 of 26 May 2014.

II.- That the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of 4,104 (four thousand one hundred four Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euros) to EUR 16,704 (sixteen thousand seven hundred four Euros), by the issuance of 4,104 (four thousand one hundred four) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, together with a total share premium in an amount of EUR 4,592,498,288 (four billion five hundred ninety-two million four hundred ninety-eight thousand two hundred eighty-eight Euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;

6. Amendment of articles 7, 8 and 15.3 of the articles of association of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,104 (four thousand one hundred four Euros) in order to raise the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euros) to an amount of EUR 16,704 (sixteen thousand seven hundred four Euros), by way of the issuance of 4,104 (four thousand one hundred four) new shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "New Shares"), together with a total share premium in an amount of EUR 4,592,498,288 (four billion five hundred ninety-two million four hundred ninety-eight thousand two hundred eighty-eight Euros) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l. of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution (as defined below).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, with a share capital of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 183.852, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l. through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l., in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of 2,956,801 (two million nine hundred fifty-six thousand eight hundred one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each in the share capital of Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, with a share capital of EUR 123,200,050 (one hundred twenty-three million two hundred thousand fifty Euros) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 99.207, representing 60 % of the share capital of the latter (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 4,592,502,392 (four billion five hundred ninety-two million five hundred two thousand three hundred ninety-two Euros).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 August 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) David M. Sherbin, category A manager, born in Michigan, United States of America, on 6 September 1959, residing professionally at 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, United States of America;

b) Michele Marie Compton, category B manager, born in Clark AFB, Philippine Islands, on 10 October 1956, residing professionally at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Christophe Moulin, category B manager, born in Toulouse, France on 23 January 1977, residing professionally at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Delphi Global Investments LLP, acting through its Luxembourg Branch Delphi Global Investments LLP, Luxembourg Branch: 12,600 (twelve thousand six hundred) shares; and

- Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l.: 4,104 (four thousand one hundred four) shares.

The notary acts that the 16,704 (sixteen thousand seven hundred four) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at sixteen thousand seven hundred four Euros (EUR 16,704), represented by sixteen thousand seven hundred four (16,704) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

No other amendments shall be made to this article.

Fifth resolution

It is resolved to amend articles 7, 8 and 15.3 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by the Board composed of one or more managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders."

" Art. 8. Board.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which is in the Grand-Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated."

" Art. 15. Allocation of profits. [...]

15.3. Interim dividends may be distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) the Board shall use reasonable effort to assess that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution based on available financial information or treasury statement; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(ii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(iii) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the amendments having been fully carried out, the undersigned notary acts, upon request of the shareholders, that the board of managers of the Company will be composed of:

a) David M. Sherbin, manager, born in Michigan, United States of America, on 6 September 1959, residing professionally at 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, United States of America;

b) Michele Marie Compton, manager, born in Clark AFB, Philippine Islands, on 10 October 1956, residing professionally at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Christophe Moulin, manager, born in Toulouse, France on 23 January 1977, residing professionally at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg,

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Delphi Global Investments LLP, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise Delphi Global Investments LLP, Luxembourg Branch, ayant son siège social sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 182.904 (l' «Associé Unique»);

Ici dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Delphi International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.600 EUR (douze mille six cents Euros) et ayant son siège social sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 148.369 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 14 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations numéro 2051 le 20 octobre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 février 2014, publié au Mémorial C Recueil de Sociétés et Associations numéro 1351 le 26 mai 2014.

II.- Que les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.104 EUR (quatre mille cent quatre Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.600 EUR (douze mille six cents Euros) à 16.704 EUR (seize mille sept cent quatre Euros), par l'émission de 4.104 (quatre mille cent quatre) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 4.592.498.288 EUR (quatre milliards cinq cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

6. Modification des articles 7, 8 et 15.3 des statuts de la Société; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour; considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 4.104 EUR (quatre mille cent quatre Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.600 EUR (douze mille six cents Euros) à un montant de 16.704 EUR (seize mille sept cent quatre Euros), par l'émission de 4.104 (quatre mille cent quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 4.592.498.288 EUR (quatre milliards cinq cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l. des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport (comme décrit ci-dessous).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, disposant d'un capital social de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 183.852, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l. par un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'apport

L'apport réalisé par Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l., en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé de 2.956.801 (deux millions neuf cent cinquante-six mille huit cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, dans le capital social de Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, disposant d'un capital social de 123.200.050 EUR (cent vingt-trois millions deux cent mille cinquante Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 99.207, représentant 60 % du capital social de cette dernière (l'«Apport»).

Évaluation

L'Apport est évalué à un montant net total de 4.592.502.392 (quatre milliards cinq cent quatre-vingt-douze millions cinq cent deux mille trois cent quatre-vingt-douze Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 26 août 2015, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) David M. Sherbin, gérant de catégorie A, né au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 6 septembre 1959, résidant professionnellement au 5725, Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats-Unis d'Amérique;

b) Michele Marie Compton, gérant de catégorie B, née à Clark AFB, Philippine Islands, le 10 octobre 1956, résidant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Christophe Moulin, gérant de catégorie B, né à Toulouse, France le 23 janvier 1977, résidant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leurs responsabilités, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, ces derniers approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composé comme suit:

- Delphi Global Investments LLP, agissant par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise Delphi Global Investments LLP, Luxembourg Branch: 12.600 (douze mille six cents) parts sociales; et

- Delphi Financial Services Luxembourg S.à r.l.: 4.104 (quatre mille cent quatre) parts sociales.

Le notaire acte que les 16.704 (seize mille sept cent quatre) parts sociales, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à seize mille sept cent quatre Euros (16.704 EUR), divisé en seize mille sept cent quatre (16.704) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. »

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier les articles 7, 8 et 15.3 des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur suivante:

" Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par le Conseil composé d'un ou de plusieurs gérant(s). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés."

" Art. 8. Le Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se situe au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués."

" Art. 15. Affectation des bénéfices. [...]

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit fournir des efforts raisonnables afin d'évaluer qu'il y ait suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) disponibles pour une distribution sur base des informations financières disponibles ou des déclarations de trésorerie étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(ii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(iii) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et les modifications ayant été effectuées, le notaire soussigné acte, sur demande de l'Associé Unique, que le conseil de gérance sera composé comme suit:

a) David Sherbin, gérant, né au Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 6 septembre 1959, résidant professionnellement au 5725, Delphi Drive, Troy, MI 48098, Etats-Unis d'Amérique;

b) Michele Marie Compton, gérant, née à Clark AFB, Philippine Islands, le 10 octobre 1956, résidant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Christophe Moulin, gérant, né à Toulouse, France le 23 janvier 1977, résidant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg,

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015149559/362.

(150164405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

**International Schools of Europe Group S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Academos Group S.C.A.).**

Capital social: EUR 3.030.749,33.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.157.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- H.I.G. Europe - Academos, Ltd, with its registered office at P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered at the registrar of companies of Cayman Islands under number 275181;

- Academos Group GP S.A., a société anonyme, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the company register of Luxembourg under number B 175155;

- International Consulting S.r.l., with its registered office at Via Bernardino Telesio 25, 20145 Milan, Italy, registered with the trade registry of Milan under number 11794570157; and

- Mr. Paolo Formiga, born on 12 January 1947 in Milan, Italy, professionally residing at via I Maggio 20/22, Baranzate Î-20021 Milan, Italy,

together "the Parties",

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of four proxies under private seal established on August 26th, 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing Parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing Parties represent all the shareholders of the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing in Luxembourg under the name of "Academos Group S.C.A." (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175157, incorporated by a deed of the notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January 31, 2013, published in the Mémorial C under number 811 on April 5, 2013, and whose Articles of Incorporation have been last modified by deed enacted by the same notary on November 21, 2014 published in the Mémorial C under number 184 on January 23, 2015.

II. The shareholders resolve to change the financial year of the Company presently beginning the first (1) of January and ending the thirty-first (31) of December to a financial year beginning the first (1) of September and ending the thirty-first (31) of August of the following year.

III. Further to the above, the shareholders resolve to amend the article 14.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 14.1.** The financial year begins on the first (1) of September and ends on the thirty-first (31) of August of the following year."

IV. The shareholders resolve to change the Company's name into "International Schools of Europe Group S.C.A.".

V. Further to the above, the shareholders resolve to amend the article 1.1 of the Company's articles of associations which should henceforth read as follows:

" **Art. 1.1.** The name of the corporate partnership limited by shares is "International Schools of Europe Group S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by

the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)”

Transitory provision

The third financial year which began on 1 January 2015 shall end on 31 August 2015.

The fourth financial year shall begin on 1 September 2015 and shall end on 31 August 2016.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- H.I.G. Europe - Academos, Ltd, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, et enregistrée au registre du commerce des Îles Cayman sous le numéro 275181;

- Academos Group GP S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 175155;

- International Consulting S.r.l., ayant son siège social au 25 Via Bernardino Telesio, 20145 Milan, Italie, enregistrée au registre du commerce de Milan sous le numéro 11794570157; et

- Mr. Paolo Formiga, né le 12 janvier 1947 à Milan, Italie, ayant sa résidence professionnelle au 20/22 via I Maggio, Baranzate Î-20021 Milan, Italie, ensemble «les Comparants»,

ici représentés par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données le 26 août 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels Comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Comparants représentent l'ensemble des actionnaires de la société en commandite par actions établie à Luxembourg sous la dénomination "Academos Group S.C.A" (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175157 constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 31 janvier 2013, publié au Mémorial C sous le numéro 811 en date du 5 avril 2013, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par le même notaire le 21 novembre 2014, publié au Mémorial C sous le numéro 184 en date du 23 janvier 2015.

II. Les actionnaires décident de modifier l'exercice social débutant actuellement le premier (1) janvier et se terminant le trente et un (31) décembre en un exercice social débutant le premier (1) septembre et se terminant le trente et un (31) août de l'année suivante.

III. En conséquence de ce qui précède, les actionnaires décident de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 14.1.** L'exercice social commence le (1) septembre et se terminant le trente et un (31) août de l'année suivante".

IV. Modification de la dénomination sociale de la Société, devenant "International Schools of Europe Group S.C.A."

V. En conséquence de ce qui précède, les actionnaires décident de modifier l'article 1.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **1.1.** Le nom de la société en commandite par actions est "International Schools of Europe Group S.C.A." (la Société). La société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Disposition transitoire

Le troisième exercice social ayant commencé le 1 janvier 2015 se termine le 31 août 2015.

Le quatrième exercice social commence le 1 septembre 2015 et se termine le 31 août 2016.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 août 2015. 2LAC/2015/19557. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149410/118.

(150164097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

7C S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 12, rue Robert Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 147.386.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150043/10.

(150163942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Luxalt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 199.766.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Thibaut CHARMEIL, directeur de sociétés, né à Paris le 29 novembre 1972, et demeurant SHIS QI 26 CJ 2 CS 26, LAGO SUL, 71670-020 BRASILIA - DF - BRESIL.

ici représenté par Madame Corinne WEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 07 août 2015,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La

Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour principal objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d’autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l’exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d’immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l’étranger, ainsi qu’à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s’intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l’établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d’avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l’étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D’une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l’accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: “LUXALT S.à r.l.”

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille EUROS (25.000,-EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d’une valeur nominale de un EURO (1,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n’importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s’il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelle que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux vingt-cinq mille (25.000) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Thibaut CHARMEIL, ci-avant prénommé

- Monsieur Roger GREDEN, directeur de société, né le 28 octobre 1953 à Arlon, demeurant 4A rue de l'Ouest à L-2273 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015149772/140.

(150163938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Metecno S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.024.

Le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie, conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et sur base des résolutions du conseil de gérance des sociétés METECNO SARL et MAUNA INTERNATIONAL SARL, en date du 28 août 2015,

que le projet commun de fusion entre la société METECNO S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141024 (la Société Absorbante),;

et la société Mauna International S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98587 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés qui Fusionnent).

a été régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juin 2015, numéro 1593 (le «Projet de Fusion»).

Que le point 1) du Projet de Fusion prévoit que la Fusion prendra seulement effet envers les tiers un mois après la publication conformément à l'article 9 de la Loi d'un certificat rédigé par un notaire à la demande de la société concernée attestant que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

Qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du Projet de Fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale.

Que toutes les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies.

Que la Société Absorbée peut dès lors être rayée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2015149805/30.

(150163712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

NL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.213.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of August, before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NL Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 189.213 and having a share capital of fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-) (the Company).

The Company was incorporated on July 29, 2014 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 7th October 2014 (the Deed).

The articles of association of the Company were last amended on September 15, 2014 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 29th October 2014.

There appeared

Real Estate Investments International Corp., a company limited by Shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay 1, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 (the Sole Shareholder), here represented by Mrs. Laetitia Zuanel, notary clerk, with professional address in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Rectification of a clerical error which occurred in the "Transitory Provision" in the incorporation Deed of the Company by replacing "December 31st, 2014", by "December 31st, 2015" both in the English and French version of the Deed.

2. Retroactive amendment of the accounting year of the Company so as to start from 1st May and end of on 30th of April of the following year;

3. Amendment of article 15 and article 16 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the amendment made under item 2. above;

4. Authorization and empowerment; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to rectify a clerical error which occurred in the "Transitory Provision" in the incorporation Deed of the Company and replace "December 31st, 2014", by "December 31st, 2015", both in the English and French version of the Deed.

No other rectifications are to be made to the Deed.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the accounting year of the Company, so that it shall begin on May 1st and end on April 30th of the following year.

The Sole Shareholder resolves that the first accounting year of the Company which began on July 29, 2014 ended on April 30, 2015. The next accounting year which began on May 1, 2015 will end on April 30, 2016.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 and article 16 of the Articles in order to reflect the first resolution above, so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st day of May and ends on the 30th day of April of the following year."

" **Art. 16.** Each year, with reference to the 30th day of April, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities."

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower the sole manager of the Company or any employee of Maître Jacques Kessler, each acting individually, to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to the filing of documents with the RCS and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze août, par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de NL Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 189.213 et ayant un capital social de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50,000.-) (la Société).

La Société a été constituée le 29 juillet 2014 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 07 octobre 2014. (l'Acte)

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 septembre 2014 suivant un acte de Maître Maître Léonie Grethen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 29 octobre 2014.

A comparu

Real Estate Investments International Corp., une société limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay 1, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques immatriculée sous le numéro 681.864 au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques (l'Associé Unique), ici représentée par Mme. Laetitia Zuanel, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Rectification d'une erreur matérielle contenue dans la «disposition transitoire» de l'Acte de constitution de la Société en ce sens que la mention «31 décembre 2014» est à remplacer par «31 décembre 2015», tant dans la version anglaise que française de l'Acte.

2. Modification rétroactive de l'exercice social de la Société, pour que la période considérée soit du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante;

3. Modification de l'article 15 et de l'article 16 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus;

4. Pouvoirs et autorisations; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de rectifier une erreur matérielle contenue dans la «disposition transitoire» de l'Acte de constitution de la Société en ce sens que la mention «31 décembre 2014» est remplacée par «31 décembre 2015», tant dans la version anglaise que française de l'Acte.

Les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

Deuxième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1^{er} mai et se terminera le 30 avril de l'année suivante.

L'Associé Unique décide que le premier exercice social de la Société qui a commencé 29 juillet 2014 s'est terminé le 30 avril 2015. L'année sociale suivante a commencé le 1^{er} mai 2015 et se terminera le 30 avril 2016.

Troisième Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 et l'article 16 des Statuts afin de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

« **Art. 16.** Chaque année, au 30 avril, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.»

Quatrième Résolution:

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité au gérant unique de la Société ou à tout employé de Maître Jacques Kessler, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux résolutions ci-dessus, y compris, le dépôt et la publication de documents auprès du RCS et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Pétange.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: EAC/2015/19059. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149826/141.

(150163923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Douro International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.053,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.190.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of the month of August,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand- Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Fifty Seventh Investment Company LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of United Arab Emirates, having its registered office at Al Moroor Road, Al Mamoura Building, Abu Dhabi, UAE (United Arab Emirates), registered with the Abu Dhabi Chamber under number 1195660,

Here duly represented by Mrs. Laetitia Zuanel, private employee, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, with full power of subdelegation, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Douro International Finance S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (Grand- Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 188.190 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck, Grand- Duchy of Luxembourg, dated June 20, 2014, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2332 of September 1st, 2014.

II. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Therefore, the Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the corporate capital of the Company from Euro (EUR) into United-States Dollars (USD), with effect from January 1st, 2015, by application of the EUR/USD exchange rate available on January 1st, 2015 (i.e., EUR 1 = USD 1.2043).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing Company's corporate capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) into fifteen thousand fifty three United-States Dollars (USD 15,053), and resolves that the twelve thousand five hundred (12,500) outstanding shares will be converted into fifteen thousand fifty three (15,053) shares with a par value of one United-States Dollar (USD 1) each.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand fifty three United- States Dollars (USD 15,053), represented by fifteen thousand fifty three (15,053) shares with a par value of one United-States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The following paragraphs of article 6 remain unchanged.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Pétange, at the office of the undersigned notary, on the day stayed above.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Fifty Seventh Investment Company LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company), existant sous les lois des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au Al Moroor Road, bâtiment Al Mamoura, Abou Dabi, EAU (Emirats Arabes Unis), enregistrée au Abu Dhabi Chamber, sous le numéro B 1195660,

Ici dûment représentée par Mme. Laetitia Zuanel, employée privée, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Lequel comparant est l'associé unique (l' «Associé Unique») de la société «Douro International Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 188.190 (la «Société»), constituée suivant un acte notarial par devant Maître Pierre Probst, notaire résidant à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 1^{er} septembre 2014.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

En conséquence, l'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) au Dollar des Etats-Unis (USD), avec effet au 1^{er} janvier 2015, par application du taux de conversion EUR/USD en vigueur au 1^{er} janvier 2015 (i.e., EUR 1 = USD 1,2043).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social existant d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) en quinze mille cinquante-trois Dollars des Etats-Unis (15.053 USD) et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en quinze mille cinquante-trois (15.053) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune.

Troisième résolution

Conformément aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille cinquante-trois Dollars des Etats-Unis (15.053 USD), représenté par quinze mille cinquante-trois (15.053) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. » Les paragraphes suivants de l'article 6 restent inchangés.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par sa dénomination, siège social et numéro d'enregistrement, ladite partie signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: EAC/2015/19064. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015149565/100.

(150163939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Median Gruppe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 147.196.

L'an deux mille quinze, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg,, agissant en sa qualité de mandataire spécial des associés de la société «Median Gruppe S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.196, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2009, numéro 1543, page 74020. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 avril 2010, publié au Mémorial C du 15 juin 2010, numéro 1247, page 59810,

en vertu de procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 12 décembre 2014, selon les cas, lesquelles procurations, après signature, sont restées annexées à un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2014, numéro 37 305 de son répertoire.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la Société pré-mentionnée a tenu une assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2014, dont le procès-verbal a été à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17880 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence 50003129) (l'«Assemblée Générale Extraordinaire»);

- Que par suite d'une erreur matérielle, il y a lieu de supprimer la référence au paiement en numéraire pour le rachat des parts sociales;

- Que par conséquent il s'agit de modifier dans la version anglaise et dans la version française la troisième résolution comme suit:

Troisième résolution

Version anglaise

The shareholders decide to acknowledge and approve the repurchase by the Company of (i) twenty-four thousand two hundred and three (24,203) class I1 shares and (ii) sixteen thousand one hundred and thirty-six (16,136) class I2 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.00), held respectively by ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed and PICMED S.A., prenamed (referred to as the "Repurchased Shares II").

Version française

Les associés décident de prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de (i) vingt-quatre mille deux cent trois (24.203) Parts Sociales de Catégorie I1 et (ii) seize mille cent trente-six (16.136) Parts Sociales de Catégorie I2, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00), détenues respectivement par ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) S.à r.l., précitée et PICMED S.A., précitée (référéncées comme étant les «Parts Sociales Rachetées II»).

Que toutes les autres dispositions figurant audit acte du 15 décembre 2014.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 août 2015. Relation: EAC/2015/19168. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015149784/46.

(150163919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.220.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Academos Group S.C.A., represented by its sole manager and general partner Academos Group GP S.A., with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the commercial register of Luxembourg under number B 175157,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal established on August 26th, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l." (the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172220, incorporated by a deed of the notary Henri Hellinckx on October 11, 2012, published in the Mémorial C under number 2837 on November 22, 2012, as amended pursuant to an extraordinary general meeting deed dated March 1, 2013 published in the Mémorial C under number 1189 on May 21, 2013.

II. The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company presently beginning the first (1) of January and ending the thirty-first (31) of December to a financial year beginning the first (1) of September and ending the thirty-first (31) of August of the following year.

III. Further to the above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 16 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** The Company's financial year begins on September 1st and closes on August 31st ”.

Transitory provision

The fourth financial year which began on 1 January 2015 shall end on 31 August 2015.

The fifth financial year shall begin on 1 September 2015 and shall end on 31 August 2016.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Academos Group S.C.A., représenté par son gérant unique et partenaire général Academos Group GP S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175157,

ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 août 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172220, constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial C sous le numéro 2837 du 22 novembre 2012, tel que modifié conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2013, publié au Mémorial C sous le numéro 1189 en date du 21 mai 2013.

II. L'associé unique décide de modifier l'exercice social débutant actuellement le premier (1) janvier et se terminant le trente et un (31) décembre en un exercice social débutant le premier (1) septembre et se terminant le trente et un (31) août de l'année suivante.

III. En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 16.** L'exercice social commence le premier septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.”

Disposition transitoire

Le quatrième exercice social ayant commencée le 1^{er} janvier 2015 se termine le 31 août 2015.

Le cinquième exercice social commence le 1^{er} septembre 2015 et se termine le 31 août 2016.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 août 2015. 2LAC/2015/19558. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149660/88.

(150164096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.882.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of August

Before Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

AVESTUS NOMINEES LIMITED, a private limited company incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and registered under the number 375919, duly represented by Mr Mustafa NEZAR (the "Proxy Holder"), lawyer, professionally residing at 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the Proxy Holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company "QUINLAN PRIVATE ATRIUM CLIENT HOLDINGS S.à r.l.", with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, under the number 129882, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg on the 7th day of July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1845 of the 30th day of August 2007;

2.- That the corporate capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by four hundred and fifty (450) class A shares and fifty (50) class B shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each;

3.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

4.- That the appearing party, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect;

5.- That the appearing party, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company;

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6 of the present deed;

8.- That the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 25 August 2015, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

9.- That discharge is given to the managers of the Company;

10.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is approximately valued at one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing Proxy Holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy Holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the Proxy Holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

AVESTUS NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit Irlandais, ayant son siège social à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, immatriculée sous le numéro 375919

dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR (le "Mandataire"), juriste, demeurant professionnellement au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "QUINLAN PRIVATE ATRIUM CLIENT HOLDINGS S.à r.l.", avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129882, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 juillet 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1845 du 30 août 2007;

2.- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales de catégorie A et cinquante (50) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune;

3.- Que la comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4.- Que la comparante, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute;

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué à la section 6 du présent acte;

8.- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 août 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société;

10.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés;

11.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à environ mille neuf cents Euro (EUR 1.900.-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27524. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149868/110.

(150164277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.